

XIX^e Sommet de la Francophonie

Séance thématique plénière

« Créer, innover et entreprendre en français pour l'emploi des jeunes »

Paris, le 5 octobre 2024 (11h15-12h45)

PROCEDURE DE SELECTION DES JEUNES PARTICIPANT

A LA SEANCE THEMATIQUE PLENIERE DU SOMMET

1. Contexte

Le thème de la séance plénière reprend celui du XIX^e Sommet de la Francophonie en y adossant « l'emploi des jeunes », qui figure parmi les principales demandes de la jeunesse francophone. En effet, la grande consultation menée à l'occasion du cinquantenaire de la Francophonie en 2020, à laquelle ont pris part 10 000 jeunes issus de 83 Etats et gouvernements, avait révélé que l'éducation, l'emploi et la protection de la planète constituaient les trois attentes prioritaires vis-à-vis de la Francophonie.

La place prépondérante de la jeunesse est confirmée dans la programmation 2024-2027 de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) où elle figure comme public prioritaire, aux côtés des femmes. L'OIF est en effet convaincue qu'en rassemblant les initiatives, les idées et les perspectives des jeunes, elle sera mieux préparée à relever les défis complexes des années à venir.

La participation des jeunes au XIX^e Sommet de la Francophonie est donc une évidence. Ainsi, les jeunes entrepreneurs francophones seront présents à « Francotech, le Salon des Innovations en français » qui se déroulera les 3 et 4 octobre à la Station F. La jeunesse aura également toute sa place au Village de la Francophonie qui se tiendra au CENTQUATRE-PARIS, en marge du Sommet ainsi qu'à l'occasion du Festival de la Francophonie.

Dans la continuité du nouveau format des Sommets institué à Djerba en 2022, la Secrétaire générale de la Francophonie et le Président de la République du pays hôte du XIX^e Sommet ont souhaité privilégier une réelle participation des jeunes francophones (et pas seulement une présence symbolique) en les associant directement aux échanges qui auront lieu lors de cette séance thématique plénière.

2. Sélection des jeunes

A l'instar du précédent Sommet, 11 tables rondes composées respectivement de Chefs d'État et de gouvernement, de Ministres et des autres chefs de délégation se tiendront simultanément. Elles accueilleront chacune 2 jeunes francophones.

Ainsi, il convient de procéder à la sélection des 22 représentants de la jeunesse francophone de manière équitable, représentative et transparente sur la base des deux mécanismes suivants :

- A. *Les lauréats du concours « Innovons aujourd'hui, créons l'avenir », lancé par l'OIF le 20 mars 2024. Les 5 lauréats de ce concours, qui vise à résoudre les défis sociaux, économiques, numériques et environnementaux dans l'espace francophone grâce à des projets d'innovation à fort potentiel en langue française, seront invités à participer à la séance thématique plénière ;*
- B. *Les lauréats de l'appel à candidatures pour participer à la séance thématique plénière du XIX^e Sommet de la Francophonie, au nombre de 17 jeunes tirés au sort.*

3. Modalités et critères de sélection des jeunes issus des Etats et gouvernements membres

Les 17 lauréats de l'appel à candidatures pour participer à la séance thématique plénière du XIX^e Sommet de la Francophonie seront tirés au sort parmi les jeunes proposés par les États et gouvernements membres de plein droit à l'OIF. Chacun des Etats et gouvernements est invité à proposer au Secrétariat de l'OIF, d'ici au 31 août 2024, deux noms de jeunes (une femme et un homme) répondant cumulativement aux critères de sélection indiqués ci-après :

Critères de Compétence et de Connaissances :

- i. Expertise thématique : avoir des connaissances approfondies dans les domaines en lien avec le thème du Sommet.
- ii. Expérience pratique : justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans les domaines en lien avec le thème du Sommet.
- iii. Parfaite maîtrise du français.
- iv. Compétences en communication : avoir des aptitudes en communication orale, notamment la capacité à s'exprimer en public et à participer à des débats.

Critères de Diversité et de Représentativité :

- v. Diversité géographique : être issus de l'un des Etats et gouvernements membres de plein droit de l'OIF.
- vi. Diversité socio-économique : encourager la participation de jeunes venant de divers milieux socio-économiques.

Critères Personnels et Éthiques :

- vii. Age : avoir entre 25 et 35 ans.
- viii. Motivation : motivation personnelle et intérêt marqué pour les thèmes du Sommet, démontrés à travers les parcours professionnel ou académique ; témoigner de leur motivation à contribuer à l'avenir de la Francophonie.
- ix. Éthique et intégrité : engagement envers des valeurs éthiques et une conduite intègre.

4. Calendrier

12 juillet 2024 : envoi par l'OIF de la procédure et de l'appel à candidature pour la sélection de deux jeunes auprès des Etats et gouvernements membres de plein droit

31 août 2024 : date limite de l'envoi par les Etats et gouvernements de la sélection des 2 jeunes à l'OIF

3 septembre : tirage au sort par un huissier de Justice

4 septembre : notification des résultats aux Etats et gouvernements

5. Contacts

Secrétariat des instances et des conférences de l'OIF :
secretariat.instances@francophonie.org